

Image not found or type unknown



## Acquisition en nom propre

Par **Mimoulin**, le **25/05/2014** à **15:04**

Bonjour,

je vais acheter un bien en nom propre financé par le remploi des fonds résultant de la vente d'un bien dont je suis également propriétaire en nom propre (vente en cours, montant nettement supérieur à celui de l'acquisition à venir).

Ce bien sera notre résidence principale. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Mon mari doit-il me donner une autorisation quelconque pour vendre le bien (locatif) et pour acheter l'autre, et si oui, sous quelle forme ? (il doit s'absenter et le compromis de vente sera signé en son absence). Merci pour votre aide.

Mimoulin